

COMMUNE DE LAURENS
34480

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 13 Mai 2015 COMPTE RENDU

Présents : Mesdames ABBAL Marie, BOYER Odette, BRISSON Isabelle, CONSTANTIN Corinne, FARDEL Rose-Marie, FORGET Alisson et JALBY Geneviève.
Messieurs ANGLADE François, LUCAS Yves, ROMERO Jacques, ROUQUIÉ Marcial, WOHMANN Bertrand..

Absent(s) : Monsieur LAFFOND Patrice pouvoir à Monsieur ANGLADE François
Monsieur FUENTES Thomas pouvoir à Monsieur ROMERO Jacques
Monsieur BRAL Amédée

Monsieur Bertrand WOHMANN est désigné secrétaire de séance.

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2015

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'UNANIMITÉ.

2°) PERSONNEL

Cadre d'emploi des adjoints techniques principaux de première classe (unanimité)

En accord avec le comité technique paritaire, le Conseil municipal approuve le taux de promotion par avancement du grade d'adjoint technique principal de première classe à 100%.

SECRETAIRE DE MAIRIE : Indemnisation des heures supplémentaires non récupérées- Cadeau de départ à la retraite (unanimité)

Sur la base des 541 heures supplémentaires effectuées par l'ancienne secrétaire de mairie, le conseil municipal accepte que celle-ci soit indemnisée à hauteur de 300 heures. Il lui accorde également la somme de 1150 € pour financer le cadeau ou le voyage de son choix.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE « Risque santé » - Mandat au CDG 34 : Procédure de passation d'une éventuelle convention de participation (unanimité)

Le conseil municipal autorise le CDG34 à lancer une consultation pour le risque santé à l'aune du risque prévoyance qui existe déjà pour les agents. La commune garde le libre choix de signer, ou non, la convention de participation telle qu'elle sera établie à l'issue de la consultation. Cette convention fera l'objet d'une nouvelle approbation en conseil municipal.

3) INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME DANS LE CADRE DE LA MUTUALISATION : Création d'un service mutualisé et convention de mise à disposition

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au service d'instruction des droits des sols, intitulé « service ADS », proposé par la Communauté de communes des Avant-Monts du Centre Hérault. Ce service entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2015, il instruira les actes suivants : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificat d'urbanisme au titre de l'article L410-1b du Code de l'urbanisme, déclaration préalable. Ce service n'est cependant qu'un facilitateur. Le maire reste seul responsable et signataire de la décision finale. De plus, la commune sera toujours le point d'entrée unique des demandeurs, qui ne pourront déposer leur dossier directement auprès du service ADS installé dans les locaux de la CCAMCH.

A noter par ailleurs que la commune conserve intégralement l'instruction des CU a (certificats d'urbanisme à titre d'information), la consultation éventuelle des Bâtiments de France, la consultation des services liés aux réseaux d'eau, d'électricité, d'assainissement collectif, et la consultation du Service public d'assainissement non collectif.

Madame Jalby, première adjointe, précise que « ce service est intéressant dans la mesure où il apporte un appui technique et juridique non négligeables, il soulagera en outre le travail de l'agent en charge de l'urbanisme, celui-ci n'ayant plus à rédiger les actes, il est de plus sans contrepartie financière ». Un plein temps et un mi temps devraient faire tourner le service à la Communauté de communes. « Insuffisant ? » s'interroge Monsieur Romero. « Je pense que cela conviendra », conclut Madame Jalby.

En réponse à la demande de Madame Boyer, Madame Jalby a confirmé qu'il y aurait une future modification du PLU, sans lien avec le présent dossier.

4°) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTIONS INDIVIDUELLES

COMITE DES FETES (JAVANA LAURENTIENNE)	1 800 €	PARENTS D'ELEVES	1 400 €
CLUB AMICAL DU 3° AGE	1 300 €	FOYER RURAL	2 700 €
PETANQUE LAURENTIENNE	600 €	GYMNASTIQUE LAURENTIENNE	1 000 €
SPORT BOULES LAURENTIEN	600 €	TENNIS CLUB LAURENS	700 €
SYND.CHASSEURS ET PROPRIETAIRES	600 €	SISTERS CITIES	200 €
LOU CASSAIRE	100 €	LAURENS ATELIER D'ARTS	500 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	700 €	ANCIENS COMBATTANTS	600 €
LIGUE NATIONALE CONTRE CANCER	700 €	PAROISSE LAURENS	500 €
COMMANDERIE DU FAUGERES	200 €	PIERRES SECHES	200 €
CA BEDARIEUX (RUGBY)	200 €	CHORALE LA CANTILENE AUTIGNAC	100 €

Vote à l'unanimité.

Madame Boyer précise qu'elle désapprouve cependant l'absence de subvention au Secours populaire et aux Restos du Cœur.

5°) FRAIS DE DEPLACEMENT D'UN ARTISTE INTERVENANT PONCTUELLEMENT DANS LA COMMUNE

Le dessinateur Piem à qui étaient dédiés ces frais ayant dû annuler son intervention, cette délibération est retirée du vote.

6°) DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE - Compte rendu des décisions :

Ont été perçues :

- les **indemnités de sinistre** de la MAIF, pour un montant de 523.44 €, pour le remplacement de 2 vitres et d'une serrure pour la porte gauche du tracteur Renault.

-les indemnités de la SMACL, pour un montant de 443 €, pour le remplacement des lisses en bois délimitant le stationnement avenue de la Gare, près des écoles

A été résiliée, à compter du 1^{er} mai 2015, la **convention de mise à disposition au SICTOM** de Pézenas du hangar situé à la déchetterie. Le hangar sera désormais mis à disposition des chasseurs. Par compensation, la subvention qui leur est versée cette année ne le sera pas l'année prochaine. Le loyer restant dû par le syndicat est de 810.42 € pour la période de janvier à avril 2015.

A été réglée une **facture SAUR**, d'un montant de 2 640 € T.T.C. pour le remplacement d'un **poteau incendie** défectueux Allée des Marbrières.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

7°) MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et depuis la rentrée scolaire 2014, de nouvelles activités périscolaires ont été organisées, elles ont lieu les lundis, mardis et jeudis après la sortie de classe et sont animées par du personnel communal, des enseignants et des bénévoles dans le cadre des services périscolaires. A ce sujet, Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux membres concernés pour leur investissement dans ce nouveau dispositif.

La commune a bénéficié du Fonds de soutien de l'Etat et a perçu à d'une aide forfaitaire de 50 € par élève et par an, à laquelle s'ajoute 40 € par élève et par an car Laurens est éligible à la dotation de solidarité rurale (DSR) dite « cible ».

A compter de l'année scolaire 2015-2016, le fonds de soutien de l'Etat ne sera versé qu'aux communes ayant mis en place un projet éducatif territorial (PEDT).

Un PEDT a donc été élaboré et transmis à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale – Pôle Jeunesse et sports, à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et à la Caisse d'Allocations Familiales.

Une convention d'une durée de validité de trois ans sera signée, elle sera mise en œuvre en septembre 2015.

Pour ce PEDT, un comité de pilotage a été constitué.

Il sera composé de :

Corinne CONSTANTIN, adjointe qui représentera la Commune ;

Christophe COLOMBIER, Directeur de l'Ecole qui représentera l'Education Nationale ;

Caroline ROSSIGNOL, qui représentera les Parents d'élèves,

Jacques GUEVEL qui représentera l'Association « Les Pitchounets »

Des membres de la commission communale « Culture, Sports, Vie Associative, Animations, Ecole », c'est-à-dire Marie ABBAL, Isabelle BRISSON, Alisson FORGET et Marcial ROUQUIÉ.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en œuvre du PEDT, autorise Monsieur le Maire à signer convention et demandes de subventions y afférant.

8°) Equipements sportifs : projet d'installation d'un terrain multisports

Madame Jalby, première adjointe, rappelle à l'assemblée le projet d'une piste de skatepark sur l'emplacement de l'ancienne station d'épuration (délibération n°2014-015 du 22 janvier 2014). Après réflexion, il a été décidé de modifier ce projet initial et de lancer un projet de terrain multisports non couvert sur l'emplacement sportif derrière l'école, ce projet pourrait en effet toucher un plus grand échelonnage de jeunes. Le projet a rencontré l'approbation du directeur d'école et des instituteurs. Monsieur Rouquié approuve le projet, mais émet l'idée de créer également un club house, la zone pourrait ainsi devenir un complexe sportif à part entière avec les courts de tennis existants. Monsieur le Maire fait remarquer que, dans le projet d'extension de la garderie, des toilettes sont déjà prévues. Par ailleurs, il attend l'avis de divers organismes pour voir s'il y a lieu, ou non, de donner suite à cette idée. Un autre débat est alors lancé concernant l'opportunité, ou non, de créer un terrain multisports couvert. Des financements pourraient alors être trouvés à quasi 100% par l'énergie solaire, précise Monsieur Rouquié.

Est décidée, à l'unanimité, l'approbation du projet du terrain multisports pour 2015, couvert ou non, et l'autorisation pour le Maire de lancer les demandes de subventions y afférant.

Il est précisé par ailleurs qu'il convient de s'occuper immédiatement des problèmes d'éclairage de ce terrain.

9°) DOMAINE ET PATRIMOINE : Projet d'acquisition d'un bien immobilier situé sur parcelle cadastrée F507

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager des négociations avec les héritiers de Madame QUINTON Odile pour acquérir la parcelle cadastrée F507 avenue de la Gare. Ce bien jouxtant l'école, il paraît intéressant pour la commune de l'acquérir.

10) MOTION POUR UNE REPARTITION EQUITABLE DES POUVOIRS ENTRE MONTPELLIER ET TOULOUSE DANS LA FUTURE GRANDE REGION REUNISSANT LE LANGUEDOC ROUSSILLON ET MIDI PYRENEES

Le conseil municipal à l'unanimité apporte son soutien à la motion des Maires de l'Hérault réunis en Congrès au Parc des Expositions de Montpellier le mercredi 6 mai, disposant qu'il est impératif, compte tenu de la position centrale de la Métropole de Montpellier dans le regroupement territorial, que la répartition des pouvoirs, des services et des organismes régionaux ou d'Etat, soit équitable entre les villes capitales régionales actuelles que sont Montpellier et Toulouse. Face aux diverses interrogations de l'assemblée, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit là de faire pression sur le gouvernement.

11) QUESTIONS DIVERSES

RESTAURANT SCOLAIRE

L'Assurance de la société Fr CONSTRUCTION ne prendra pas en charge, au titre de la garantie décennale, la malfaçon constatée pour le lot 2 Gros-œuvre, car l'inversion de la pente de la dalle béton côté préau était connue et visible lors de la réception des travaux.

BANQUE ALIMENTAIRE

Madame Fardel, membre du conseil d'administration du C.C.A.S. de Laurens informe qu'une association de type loi 1901 a été constituée afin de venir en aide aux personnes des communes de Caussiniojols, Fouzilhon, Laurens, Puimisson, Puissalicon et St Genies de Fontedit en situation économique et sociale difficile.

Le Siège sera situé à la Paroisse St Joseph de Montrouge à Puimisson.

Cette association redistribuera des produits alimentaires, provenant de la banque alimentaire de l'Hérault, sous forme de « paniers » individuels. Cette distribution aura lieu, en principe, une fois par mois.

Les produits alimentaires seront « facturés » à l'association, par la banque alimentaire, à hauteur de 0.15 € par kg.

La sélection et l'accompagnement social seront à la charge des différentes mairies.

Cette association sera constituée d'un élu de chaque commune et de membres bénévoles. Les membres du Conseil d'administration du C.C.A.S. de Laurens ont approuvé la constitution de cette association et ont décidé que le C.C.A.S. rembourserait à l'association le coût des produits redistribués aux Laurentiens.

Madame Rose-Marie Fardel, a énoncé la composition du Conseil d'administration : Michel Farenc, Michelle Parent, Michèle Crasto, Bernadette Parent, Chantal Gabaude, Monique Van De Vreyde, Pascale Bataille, Sophie Cauvi, Albert-Lyc Mael, William Camus et elle-même.

Sur la question des modalités d'attribution des paniers alimentaires (revenus des foyers), un débat a suivi : n'y a-t-il pas parfois des abus ? N'y a-t-il pas des personnes qui profitent ? Qui sommes-nous pour juger ? « La solidarité, on la fait ou on ne la fait pas ». Madame Constantin a conclu « Abus ou pas, c'est très bien qu'il y ait des associations comme celle-là. »

ECOLE DE LA SOURCE

Suite à l'action menée avec les parents d'élèves, le Directeur de l'Ecole a adressé un courrier informant que les sept classes seront maintenues à la rentrée scolaire de septembre.

Il adresse ses remerciements personnels mais également ceux de la communauté éducative pour l'implication et le soutien apporté par Madame Constantin et Monsieur Rouquié.

ESAT les Cigales

Monsieur Anglade fait part à l'assemblée d'une proposition de l'Esat Les Cigales (basé à Salon de Provence) consistant en l'achat de ramettes de papier facturées trois fois leur coût habituel pour aider les personnes en situation de handicap. Il laisse à l'assemblée la responsabilité de la décision. Madame Constantin met en avant qu'il conviendrait d'aider plutôt les ateliers protégés du CAT de Béziers, par soutien local. Cet argument rencontre l'assentiment de l'assemblée ; qui vote contre à l'unanimité la proposition de l'Esat.

CHEMIN DU LIBRON

Suite à la délibération N°2011-091 du 5 septembre 2011 relative à l'acquisition des parcelles cadastrées D1496 et D1497, un acte notarié formalisant la transaction doit être signé à l'étude de Maître Mas. Cette régularisation doit être faite en urgence notamment en raison de l'existence de canalisations publiques sur ces parcelles. Monsieur Anglade demande à Madame Boyer, l'une des signataires de l'acte, la raison de son refus de donner suite, alors que le plan de bornage avait été signé par toutes les parties. Madame Boyer a argué du dossier Ciancio. « Ceci n'a rien à voir avec le présent dossier. Une convocation sera envoyée pour signer l'acte notarié concerné. »

Fin de la séance à 19h40.

Le Maire
François ANGLADE


